

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE  
de l'AVIATION CIVILE

Édition du BUREAU VERITAS  
Organisme délégué

FICHE N° 164

PLANEUR

POTTIER 15-34

Édition n° 1

Juillet 1979

Nombre de pages : 5

FICHE DE NAVIGABILITÉ N° 164

Planeur : Marque : POTTIER

Type : KIT CLUB 15-34

Certificat de navigabilité

Catégorie "U"

KIT CLUB 15-34 : Certificat de type n° 164 délivré le 15 février 1979

**1 - BASE DE CERTIFICATION****1.1 - Conditions techniques applicables**

Règlement C.T.G. 010 du 29 juin 1973 en catégorie "U".

**1.2 - Vitesses limites : (EAS en km/h)**

VD	: vitesse maxi de calcul .....	243
VNE	: vitesse à ne jamais dépasser .....	220
Vb	: vitesse maximale en vol libre (air agité) .....	157
	vitesse maximale de remorquage :	
Vt	: - air calme .....	157
Vtb	: - air agité .....	157
Va	: vitesse de manoeuvre avec braquage maximum des gouvernes .....	157
Vbs	: vitesse maximale de sortie des aérofreins .....	220

**1.3 - Domaine de vitesses et facteurs de charge catégorie "U"**

Manoeuvres :

(valeurs limites)	N = + 5,3 à 157 km/h
	N = + 4 à 243 km/h
	n = - 1,5 à 243 km/h
	n = - 2,65 à 157 km/h

Rafales	V = 15 m/s à 157 km/h
	V = 7,5 m/s à 243 km/h

**1.4 - Masses et centrages**

- Masse maximale : 350 kg
- Masse maximale des parties non portantes : 220 kg

Mise à niveau :

Arête dorsale du fuselage en arrière de la voilure faisant un angle de 2° avec l'horizontale.

La référence de centrage est la verticale tangente au bord d'attaque du profil situé à 0,30 m du plan de symétrie du Planeur.

Limites de centrage :

- Limite avant : 0,282 m
- Limite arrière : 0,400 m

Plan de chargement :

Distance des charges variables par rapport à la référence de centrage :

- Pilote : - 0,375 m
- Tableau de bord : - 0,850 m
- Lest mobile : - 1,000 m

## 2 – ÉQUIPEMENTS

### 2.1 - Équipements standards

- 1 anémomètre
- 1 altimètre
- 1 variomètre
- 1 compas magnétique
- 1 indicateur de dérapage
- 1 harnais de sécurité

### 2.2 - Équipements optionnels

- 1 indicateur de virage
- 1 radio VHF
- 1 installation oxygène

## 3 – LIMITATIONS

Voir manuel de vol

### 3.1 - Consignes de chargement :

Charge utile dans le poste de pilotage :

- au maximum : 110 kg
- au minimum : 55 kg

Les pilotes équipés de masse inférieure à 65 kg doivent lester l'appareil pour rester dans les limites de centrage.

Masse pilote kg	110 à 65	64 à 55
Masse lest kg	10 0	8 8

### 3.2 - Utilisation

**TOUTE MANOEUVRE ACROBATIQUE Y COMPRIS LA VRILLE EST INTERDITE.**

## 4 – DESCRIPTION

### Caractéristiques de construction :

- Planeur monoplace monoplan cantilever
- Structure réalisée en matériau stratifié - tissu de verre résine époxy pour les ailes
- Dérive en bois entoilée
- Fuselage en bois entoilé à l'arrière
- Atterrisseur monotrace fixe.

**Dimensions :**

- Envergure : 15,00 m
- Longueur : 6,50 m
- Surface alaire : 11,00 m<sup>2</sup>
- Allongement : 20,4
- Roue principale : 300 x 100
- Pression de gonflage : 2,5 bars

**Débattement des gouvernes :**

- Aileron haut : - 25° ± 2°
- bas : + 15° ± 2°
  
- Profondeur haut : - 15° ± 1°
- bas : + 12° ± 1°
  
- Direction : 25° ± 2°
  
- Tab de profondeur (gouverne au neutre)
- haut : 30° ± 5°
- bas : 30° ± 5°

**5 — PERFORMANCES**

A la masse maximale autorisée..

- Finesse maximale : 36/1
- Finesse maximale aérofreins sortis : 5
- Vitesse verticale de chute minimale : 0,65 m/s à 75 km/h

**6 — DOCUMENT APPROUVÉ**

Manuel de vol.

**7 — ANNEXE - IDENTIFICATION**

Le numéro de série est déterminé en fonction du mode de fabrication suivant :

- A - Fabrication industrielle complète . . . . . xx
- B - Fabrication en kit à partir d'une boîte de construction dont la définition a été déposée à la DGAC (CDN) . . . . . 50-xx
- C - Autre fabrication (pour mémoire CNRA) . . . . . 60-xx